LES PLEINS POUVOIRS FINANCIERS ET LE SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En présence de toutes ces incertitudes, le Sénat fidèle à ses habitudes, ne semble pas autrement pressé de prendre ses responsabilités, tant que l'horizon ne sera pas complètement éclairci. Un certain nombre de sénateurs déclaraient dans les couloirs que l'amélioration constatée jeudi et hier soir sur le marché des rentes semblait indiquer que tout péril immédiat était écarté et que, par conséquent, il était disposé à étudier plus à fond encore le problème et l'on ajoutait que cette prolongation de discussion permettrait, peut-être, de trouver un terrain d'entente. « Nous prendrons tout notre temps » ne cessait de répéter M. Caillaux.

Par ailleurs, on commentait beaucoup la fin du manifeste publié par le Parti communiste : « Le Parti communiste est prêt à prendre ses responsabilités dans un Gouvernement renforcé et constitué à l'image du Front Populaire pour le salut de la France, de la démocratie et de la paix. »

En résumé, où résoudre exactement le conflit entre la Commission des Finances de la Haute-Assemblée et le Gouvernement ? La Commission ne refuse pas, en principe, les pouvoirs exceptionnels au Gouvernement. Ce qu'elle demande à ce dernier, c'est de lui fournir des précisions claires et dûment motivées. Le Gouvernement le peut-il sans dévoiler certains secrets qu'il se croit obligé de garder jusqu'à la dernière minute pour déjouer certaines manœuvres ?

Toute la question, c'est-à-dire tout le différend, est là. Une grande bataille est engagée entre le Sénat et le Gouvernement. Qui la gagnera ? Nous serons, sans doute, bientôt fixés.

UNE LETTRE DE M. VINCENT AURIOL A M. ABEL GARDEY

Paris, 18. — M. VINCENT-AURIOL, au nom du gouvernement, a adressé, ce matin, à M. Abel Gardey, rapporteur général de la commission sénatoriale des Finances, une lettre dont voici le texte :

« Vous avez bien voulu me communiquer la décision prise par la commission sénatoriale des Finances après les renseignements complets que j'ai eu aujourd'hui l'honneur de lui donner. Je vous en remercie.

» Saisie du projet du gouvernement mardi après-midi, la Chambre des députés a voté, mercredi matin, à 6 h., le texte suivant :

« Pour maintenir le franc à sa parité, dans les termes de la loi monétaire du 1er octobre 1936, et pour éviter le contrôle des changes, le Gouvernement est autorisé, pendant la durée de la session ordinaire de 1937 et au plus tard jusqu'au 31 juillet 1937, à prendre par décrets, délibérés en Conseil des Ministres, les mesures nécessaires au redressement des finances publiques, ainsi qu'à la protection de l'épargne, de la monnaie et du crédit public, sans qu'il puisse être procédé à des conversions forcées. Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres dans les trois mois de la promulgation de la présente loi ou, en tout cas, dès la première séance de la session extraordinaire de 1937. »

» Réunie hier après-midi, la commission sénatoriale des Finances a décidé, après mon audition, et, avant tout autre chose, de me demander « un texte contre les abus de la spéculation et contre la fraude ». Au cours d'une communication téléphonique, vous avez bien voulu me préciser que, dans l'esprit de la commission, ce texte pouvait être un « texte de pleins pouvoirs » sous la condition, toutefois, que le gouvernement y indiquât les mesures qu'il comptait prendre et celles qu'il s'engageait à « ne pas prendre ».

» Je tiens à rappeler tout d'abord, avec le plus de clarté et de force possible, que, dans les circonstances présentes, il ne s'agit pas seulement de la fraude fiscale et de la spéculation, mais notamment, ainsi que je crois en avoir convaincu la commission, d'une émigration constante des capitaux français évalués à 50 ou 60 milliards, qui, depuis deux ans, trahissent le devoir national et qu'il est urgent de ramener.

» D'autre part, si le gouvernement est toujours prêt à collaborer avec la commission sénatoriale des Finances comme il l'a fait, mardi dernier, avec la commission des Finances de la Chambre des députés dans le cadre général de son projet, il ne saurait proposer un texte l'enfermant dans un énoncé précis des mesures limitées par leur nature et dans leur objet.

» Je me permets, enfin, d'attirer votre attention sur les graves inconvénients qu'il y aurait à laisser trop longtemps dans l'incertitude d'une décision le marché monétaire et financier et l'opinion publique tout entière ».

LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 18. — La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie à 15 h. pour poursuivre ses délibérations sur le projet déposé par le Gouvernement.

La réunion a durée de 15 à 16 h. 20. La Commission a adopté, sur la proposition de M. Abel GARDEY, un texte nouveau composé d'un article unique, d'ailleurs assez long, qui indique dans quelles conditions le Gouvernement pourrait lutter contre la spéculation et la fraude. La Commission reste donc sur ses positions : elle affirme toujours son intention d'accorder au Gouvernement les armes qu'il lui demandera pour engager la lutte contre les spéculateurs et les déserteurs fiscaux.

LE TEXTE DE LA COMMISSION

Voici le texte adopté sur la proposition de M. Abel Gardey par la commission sénatoriale des finances ; projet de loi tendant à donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour réfrener les manœuvres spéculatives susceptibles de porter atteinte à l'épargne, à la monnaie et au crédit public.

« Le gouvernement est autorisé pendant la durée de la session ordinaire de 1937 et au plus tard jusqu'au 31 juillet 1937, à prendre par décrets délibérés en Conseil des ministres, les mesures ayant directement et exclusivement pour objet de prévenir et de réprimer les manœuvres spéculatives susceptibles de porter atteinte à l'épargne, à la monnaie et au crédit public. Sont expressément exclus de cette autorisation :

» 1° Toutes mesures tendant à établir le contrôle des changes et notamment à établir des tarifications ou prohibitions douanières s'appliquant à l'or, aux monnaies, billets de banque et valeurs mobilières, à interdire, à limiter, à contrôler ou à suspendre les règlements en francs, en devises ou en or et d'une façon générale toute transferts de capitaux ou valeurs mobilières françaises ou étrangères effectués à quelque titre que ce soit entre la France et les pays étrangers, réserve étant faite du fonctionnement des chambres de compensation existantes ; à interdire, à limiter, à contrôler ou à suspendre le commerce et la libre cotation sur le territoire français des devises étrangères ainsi que la libre disposition par les personnes morales ou physiques de valeurs mobilières étrangères ou de valeurs françaises qu'elles soient ou non à garanties ou à option de change ;

» 2° Toutes mesures modifiant la parité du franc telle qu'elle est déterminée par la loi monétaire du 1er octobre 1936;

» 3° Toutes mesures ayant pour effet de mettre à la charge de l'Etat des collectivités ou établissements publics des dépenses nouvelles, de créer des emplois des services publics ou des offices, d'engager l'Etat ou un établissement public par nationalisation, participation ou garantie dans des cas non prévus par la législation existante ;

» 4° Toutes mesures constituant un emprunt forcé, une consolidation forcée ou une conversion forcée de la dette publique ou des dettes privées ;

» 5° Toutes mesures ayant pour objet de modifier les lois et conventions régissant les rapports entre l'Etat et la Banque de France.

» Les décrets pris en application de la présente loi seront dans les trois jours publiés au « Journal Officiel » et soumis à la ratification des Chambres. Ils cesseront d'avoir force exécutoire dans le délai d'un mois à compter de leur publication si la décision de ratification n'est pas intervenue avant cette date. »

Le projet de M. Abel Gardey a été adopté par 18 voix contre 6

D'après les renseignements recueillis dans les couloirs, l'adoption du projet présenté par M. Abel Gardey aurait été acquise par 18 voix contre 6. Les six opposants seraient MM. Léon Perrier, Pierre Robert, Schrameck, Mounié, Morizet et Champetier de Ribes.

M. Caillaux a donné lecture des lettres de MM. Rist et Bauduin

La deuxième séance tenue par la Commission sénatoriale des finances n'a pas été de longue durée. Contrairement à ce qui avait été annoncé, M. Vincent-Auriol n'a pas été entendu par la commision. C'est M. Joseph Caillaux qui a donné lecture de la lettre par laquelle MM. Rist et Bauduin annoncaient leur intention de se retirer du comité de gestion du fonds d'égalisation des changes. Cette lettre, dans laquelle les deux techniciens exposent comment se présente à leur avis, la situation financière a produit une grosse impression sur les commissaires, qui ont pris l'engagement d'en tenir les termes secrets. Aucun communiqué n'a été publié aujourd'hui sur les délibérations de la Commission des finances.

Le texte de la Commission a été remis à M. Léon Blum

M. Abel Gardey, à l'issue de la séance de la commission des finances du Sénat, s'est rendu à la Présidence du Conseil, où il a remis à M. Léon Blum le texte adopté cet après-midi par la commission, dont il est le rapporteur.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

4 Juillet 7e Série

MÉZIÈRES CHARLEVILLE

le Sanglier des Ardennes

vous apporte la Veine...

2000.

NEUF APPAREILS ITALIENS PARTICIPERONT A LA COURSE ISTRES - DAMAS - PARIS

Paris, 18. — L'Aéro-Club d'Italie vient de confirmer la participation des neuf appareils italiens à la course aérienne Istres-Damas-Paris.

LA GRÈVE DE LA BOULANGERIE A REPRIS A AMIENS

Les ouvriers réclament l'application immédiate des 40 heures

Alors que l'on croyait le conflit de la boulangerie, terminé dans la Somme et que les patrons avaient repris le travail, les ouvriers viennent de se mettre en grève. Ils réclament l'application immédiate de la semaine de quarante heures et 11 francs par fournée.

On sait que le Préfet de la Somme, pour pouvoir écouler le stock de pains militaires avait ordonné la fermeture des boulangeries vendredi. Heureusement, il reste encore une trentaine de mille kilos de pain fabriqués par l'armée. La population amiénoise pourra être ravitaillée ainsi que celle du département.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un motocycliste, sous-lieutenant à Lille, tué à Ronchin dans un accident

Une automobile venant de Lille et conduite par M. Emile Brassart, 40 ans, professeur au collège de Cambrai, demeurant dans cette ville, 41 bis, rue Saint-Georges, a accroché en doublant une autre voiture, une motocyclette pilotée par M. Etienne Dereux, 22 ans, sous-lieutenant à la 1re compagnie du train des équipages à Lille.

A la suite de cet accrochage, le motocycliste a heurté un pylône du tramway ; relevé par les témoins de l'accident, il fut conduit au café Leroy, avenue Jean-Jaurès, à Ronchin, où Mme L. Prevost, infirmière-herboriste à Faches, route de Douai, lui prodigua les premiers soins.

Un docteur de passage diagnostiqua une fracture du crâne.

Transporté d'urgence à l'hôpital militaire à Lille, la victime y décéda dans la nuit.

De l'enquête ouverte par le brigadier de police Tartare et le garde Marche, il ressort que la responsabilité de l'automobiliste est entière.

A Ruyaulcourt, un cantonnier tomba de bicyclette et fut écrasé par un rouleau compresseur

M. Georges Thiéchart, âgé de 30 ans, cantonnier, demeurant à Bertincourt, revenait de Neuville-Bourjonval à bicyclette et se rendait à Metz-en-Couture.

Il s'engagea dans le chemin vicinal N° 10, sur le territoire de Ruyaulcourt et aperçut devant lui un rouleau à vapeur avec remorque.

Le cycliste voulut doubler, mais en raison de l'étroitesse du chemin il roula trop à gauche et malheureusement sa bicyclette dérapa. Le malheureux cantonnier fut projeté sous le rouleau compresseur d'un poids de 15.000 kilos et fut littéralement broyé.

Le conducteur de la machine ne rendit immédiatement compte de l'accident, mais ne put arrêter à temps. Il ne trouva devant lui qu'un amas informe de chairs en lambeaux.

Les gendarmes de Bertincourt, avisés, se sont rendus sur les lieux pour faire les constatations d'usage et pour interroger le chauffeur qui appartient à une maison de Paris

Un vieillard renversé par un cycliste à Rosendaël meurt peu après

Vers 13 h. 40, à l'angle des rues de Liége et Aristide-Briand, à *Rosendaël*, un vieillard de 80 ans, M. Haesebrouck Auguste, né à Saint-André (Belgique), domicilié 5, rue de la Claciére, a été renversé par un jeune cycliste, René Poilaert, 15 ans, domicilié à Tétéghem, route de Coudekerque-Branche, qui se rendait à l'Ecole Pratique de Dunkerque.

Le vieillard fit une chute grave, et le visage ensanglanté fut relevé et transporté chez lui, où il reçut les soins que comportait son état ; mais hier, vers 17 h., il succomba.

Une information est ouverte par le Parquet et le corps a été transporté à l'hôpital pour que l'autopsie puisse être faite. Les funérailles de M. Haesebrouck auront lieu lundi prochain.

AUJOURD'HUI s'ouvre la Grande Foire Commerciale de Lens

C'est ce samedi à 14 h. que s'ouvre la Grande Foire Commerciale de Lens.

A 16 h., il sera procédé, dans la salle des Fêtes, au couronnement de la Reine et des demoiselles d'honneur.

La grande manifestation commerciale restera ouverte jusqu'au 30 juin. Un superbe programme de festivités a été mis sur pied. D'autre part, un nombre important d'exposants offriront aux nombreux promeneurs les articles les plus divers.

Signalons que la direction de la Compagnie du Chemin de fer du Nord délivre des billets valables un jour, avec réduction de 40%, les 19, 20, 21, 26, 27 et 29 juin, dans toutes les gares haltes, stations comprises à l'intérieur du périmètre délimité par Arras, Douai, Orchies, Lille, Don-Sainghin, Béthune, Arras, Saint-Pol.

A Tourcoing, un ouvrier frappa son chef à coups de couteau

Il a été arrêté

Une affaire de coups s'est déroulée hier matin à Tourcoing. Elle a eu pour théâtre un chantier, à l'angle des rues de Paris et d'Amsterdam, non loin de la gare de Tourcoing-les-Francs.

A cet endroit, une entreprise lilloise a installé un important chantier pour l'exécution de divers travaux de voirie.

Parmi les ouvriers employés sur le chantier, se trouvait un algérien, le nommé Sidi Khouane bel Khassem, né dans le département d'Alger, âgé de 37 ans, et domicilié à Croix-Wasquehal, rue des Ogiers.

Cet ouvrier était à son travail, quand survint le chef de chantier, M. Etienne Renoncourt, 44 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul.

Le chef de chantier regarda travailler l'Arabe, et, jugeant son travail défectueux, lui en fit la remarque. Bel Khassem prit très mal ces justes observations et y répondit par des invectives assez violentes.

Puis, alors que rien ne pouvait laisser prévoir son geste meurtrier, il mit la main à sa poche, en sortit un couteau, l'ouvrit et, se jetant sur son contremaître, il le frappa de plusieurs coups de sa lame au visage.

Arrêté, relaxé et repris

Les autres travailleurs du chantier n'avaient pas eu le temps d'intervenir, tant le geste de l'Arabe avait été prompt.

Le blessé perdait en abondance son sang par plusieurs estafilades, dont aucune, heureusement, ne présentait de caractère de gravité.

Croyant l'avoir très gravement blessé, Bel Khascem prit la fuite rapidement et disparut vers les voies de la gare.

M. Renoncourt fut pansé dans un immeuble voisin du lieu du drame et put regagner sans peine son domicile ; son état est satisfaisant et ne laisse pas prévoir de complications.

Quant au meurtrier, on le rechercha vainement à Tourcoing et à Mouvaux. Il alla tranquillement prendre un tramway, se rendit à Lille et se fit cueillir par les policiers lillois à la porte des établissements Aubrun, rue des Stations, où il était venu... toucher sa paie.

Il pensait être payé avant l'ébruitement de son affaire et prendre la clé des champs, nanti de quelque argent liquide.

Remis en liberté quelques heures plus tard par la police lilloise, Bel Khascem, par une inconcevable aberration, reprit le chemin de Tourcoing. Mal lui en prit. En effet, à son arrivée, il se faisait arrêter par les gendarmes de Tourcoing. L'algérien sera déféré ce jour au Parquet.

UN ÉQUIPAGE LILLOIS PARTICIPERA A LA COUPE GORDON BENNETT

C'est dimanche 20 juin que se courra au Stade du Centenaire, à Bruxelles, la XXVIIe Coupe Gordon-Bennett des sphériques.

La Commission Sportive de l'Aéro-Club de France a désigné au vote comme premier champion français J.-M. CROMBEZ, notre jeune compatriote, pilote de l'Association Aéronautique du Nord de la France, dont on se rappelle les remarquables performances de 1936 et 1937 au cours desquelles il totalisa 4.500 kilomètres en huit ascensions.

Son voyage à Berne (Suisse) et à Lundo (Danemark) de 830 kilomètres à bord d'un ballon de 900 m3 handicapé (record du monde 807 kilomètres) au cours duquel il effectua une traversée maritime de 300 kilomètres par Helgoland a particulièrement retenu l'attention du monde aéronautique et l'a classé en tête des aéronautes français.

Il sera accompagné par M. SAUVEGRAIN, le jeune et distingué météorologiste de l'Institut de Mécanique des Fluides, dont la science sera d'un précieux concours et qui asumera les fonctions de radio.

Tous nos vœux vont à ce vaillant équipage. Nul doute que nos couleurs seront défendues jusque l'extrême limite des possibilités.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles

Paraît le Mercredi

20 pages — 40 cent.

LA FÊTE DES ROSES A LILLE

M. P. MAC ORLAN — M. F. BEAUCAMP

Le Président et les Membres du Comité des Rosati rappellent que la Fête des Roses aura lieu dimanche 20 juin 1937, à 15 h. 30, sous le reinage de Mme Jules Thomas, dans le parc de M. Jules Thomas, 42, avenue de Dunkerque, à *Lille*.

Les honneurs de la Rose seront décernés à l'écrivain Pierre Mac Orlan et au critique d'art, Fernand Beaucamp.

En cas de pluie, la fête aura lieu dans une salle attenante à la propriété.

LE 4 JUILLET... TIRAGE des « Régions Libérées »

Pour avoir provisoirement émigré dans l'Est, la Loterie des Régions Libérées n'en conserve pas moins la sympathie de ses fidèles amis du Nord qui n'ignorent pas qu'après le prochain tirage du 4 juillet, qui aura lieu dans les Ardennes, ce sera le tour de Boulogne-sur-Mer de recevoir les roues de la Fortune vers le 15 août.

En attendant, le tirage du 4 juillet s'annonce déjà comme devant être particulièrement attrayant, à en juger par la cadence à laquelle s'enlèvent les billets.

UN JEUNE HOMME DE BULLY-LES-MINES RECHERCHE SON PÈRE ORIGINAIRE DE COMINES ET DISPARU DEPUIS 1916

Lundi dernier, un jeune homme, Jules Dujardin, né à Bully, le 12 mars 1916, se présentait à la mairie de cette localité pour solliciter des renseignements susceptibles de l'aider à retrouver son père, Jules Dujardin, natif de Comines (Nord), qu'il n'a pas revu depuis la guerre.

L'enfant, ayant perdu sa mère durant les hostilités, tandis que son père était mobilisé, a été élevé par l'Assistance publique et placé à Gosnay, où il demeure toujours. Comme l'auteur de ses jours ne figure pas sur les listes des victimes de la guerre, le brave garçon s'est mis en tête de le retrouver et il serait reconnaissant à toutes personnes pouvant lui fournir quelques renseignements sur la famille, de vouloir bien les lui communiquer.

BOITE AUX LETTRES DE NOS LECTEURS ::

IL FAUT CRÉER DES TROTTOIRS CYCLABLES

A la suite de l'article intitulé : « Le Triomphe de la Petite Reine » de M. A. Petit que nous avons publié le 17 courant, nous avons reçu la lettre suivante signée « Des Automobilistes ».

« Votre rédacteur a absolument raison » de réclamer la construction de trot- » toirs cyclables en bordure des routes » de France. La circulation des cyclistes » est non seulement un danger pour » eux mais aussi pour nous. Saura-t-on » jamais combien d'automobilistes se » sont tués en voulant éviter un vélo- » cipédiste maladroit ou distrait ? Le » danger est réciproque et la gêne éga- » lement. Nous sommes maudits des cy- » clistes et nous les maudissons...

» La construction de trottoirs cycla- » bles qui devient urgente, pourra seule » assurer la sécurité des routes, sauver » d'innombrables vies humaines et satis- » faire les sportifs. »

LE CRIME DE FRETIN

Ce crime est stupide.

Il est stupide parce qu'il n'est pas justifié.

Jusqu'à quel point une femme doit-elle être désagréable et méchante pour mériter la mort des mains de celui sur qui s'exerce une mauvaise humeur permanente ? La loi met à la disposition des époux malheureux des moyens réguliers : séparation de corps, divorce, etc... Il vaut mieux comparaître devant les juges du Tribunal civil que devant les juges populaires de la Cour d'Assises.

On sait bien que pour que deux conjoints acceptent de tourner toute leur vie dans un cercle infernal, il faut qu'ils aient de très bonnes raisons dont ils s'accommodent à leur corps défendant et que la plupart du temps, c'est la question des enfants qui motive la longue et admirable résignation de l'un et de l'autre. Mais si un coup de couteau vient mettre un point final à l'une — qui sera la dernière — des inévitables et sempiternelles discussions qui sont la rançon des joies d'un mariage fait dans de pareilles conditions, le sort du ou des enfants sera-t-il meilleur ? Bien sûr que non ! Alors ?

Alors, c'est stupide...

Qu'est-ce qui a bien pu se passer ?

La femme, cette fois, n'avait, figurez-vous, aucune espèce de considération pour son mari. C'est ce que celui-ci a traduit par deux fois hier, en disant tout de suite après son crime à sa voisine : « Il y a trop longtemps qu'on se dispute, ça devait finir comme ça ».

Mme Adolphine WYLLAIN-BUISINE la victime.

et en déclarant au juge d'instruction qui le mit en présence du cadavre de la victime : « Elle me considérait comme une bête. »

Un romancier dirait qu'il s'agit d'un crime psychologique.

Qu'est-ce qui a bien pu se passer dans cette maison depuis une vingtaine d'années que les époux Wyllain-Buisine y co-habitent après un mariage apparemment heureux ?

Il y a des replis dans l'âme et le cœur des femmes où elles savent cacher les peines et les chagrins que les époux y accumulent. Vers la cinquantaine, l'habitude a tué le sentiment et c'est alors que les rancœurs montent et se traduisent par des disputes.

Mais nous croyons que le romancier aurait tort dans cette histoire, car des gens simples et frustes ne compliquaient pas leur vie à résoudre — même à leur insu — les problèmes psychologiques qu'ils posaient sans qu'ils s'en doutassent.

Les femmes du Nord sont très volontaires et exagérément autoritaires. Bien des drames inexplicables à première vue ont pour origine cette manière forte que les femmes entendent prendre vis-à-vis de leurs maris.

Sous le signe de la haine

Henri-Joseph Wyllain est sujet Belge, quoique né le 24 décembre 1886 à Halluin. Il était ouvrier agricole chez M. T... C'est un petit homme, un peu ratatiné, sans énergie. Sa femme Adolphine Buisine, est née à Frétin, le 17 avril 1887. Une petite femme sèche, aux apparences passives, mais qui exerçait dans le ménage un despotisme irritant.

Ils habitaient à Frétin une maisonnette à eux, très modeste et sans confort, mais entourée d'un beau jardin potager et un enfant est né de leur mariage et qui a maintenant 16 ans. Il travaille à la porcelainerie de Lesquin.

Ce couple n'était cependant pas heureux. Ils se sont sans doute aimés jadis, mais les sentiments se sont estompés avec les ans et, à dire vrai, ils se haïssaient avant le drame.

Wyllain était malade. Des rhumatismes. A souffrir continuellement le caractère s'aigrit. Il subissait pourtant les observations faites sans aménité par sa femme, mais les gens avertis comprenaient bien que le caractère de l'homme avait changé. Les discussions devenaient de plus en plus fréquentes. Les disputes étaient quotidiennes. Ils s'étaient déjà battus. Il avait décidé de ne plus être considéré comme une bête par sa femme et il le montrait en faisant preuve de caractère. Il répondait du tac au tac. Pourtant lorsque la femme se taisait, il se montrait tendre et affectueux. Il voulait se faire pardonner. Ce qui est l'indice d'un homme affable et bon.

La dispute tragique

Les querelles du ménage avaient atteint un caractère particulièrement aigu ces temps derniers. C'est que Wyllain tenaillé par les rhumatismes avait dû cesser son travail. Cette inaction l'obligeait à se trouver 24 heures sur 24 face à face avec sa femme. Son humeur ne s'était pas améliorée. Au contraire.

Hier matin, il se leva à l'aube. Le temps était frais, il alluma le feu dans la cuisine.

Sa femme l'y rejoignit quelques minutes après. Sous un mauvais prétexte quelconque — on ne sait pas qui a commencé, faute de témoins — une dispute éclata une fois de plus.

Le prétexte c'était le travail de l'une et le chômage de l'autre.

Mme Wyllain était femme à journée chez une voisine, Mlle Lemaire-Lescure.

— Toi tu vas rester là à ne rien faire tandis que moi je vais aller trimer comme tous les jours. L'idée ne te viendrait pas de préparer le café ! Tu attends que ce soit moi qui le fasse en 1 dis, propre à rien ?

— Tu peux bien le faire, moi je suis malade.

La femme se dressa, prête à la riposte mais le fils entra. On parla d'autre chose. Le jeune homme prit sa musette et s'en alla à son travail.

Et aussitôt après le départ du jeune Georges, la querelle reprit, terrible et âpre, plus animée que jamais.

Une bataille au « finish »

D'abord, des mots. De ces mots qu'on croit irréparables. Des injures, puis des coups.

Finalement les deux malheureux roulèrent sur le sol.

Mais en tombant, la douleur de Wyllain s'accrut. Les rhumatismes supportent mal les actions violentes. Une colère furieuse le prit et l'homme vit rouge.

En se relevant, d'un coup de reins désespéré, il atteignit de la main droite un couteau de cuisine qui était posé sur la table. Il frappa la femme qu'il tenait asservie sous son genou posé sur le ventre de la malheureuse. Le coup atteignit Mme Wyllain sur le côté gauche.

Un sursaut d'énergie de cette maîtresse femme et d'un geste brusque elle lui arracha l'arme de la main. C'est elle qui tenait le couteau et c'était elle la plus forte. On allait voir ce qu'on allait voir...

Alors ce fut la bataille atroce jusqu'à ce que mort s'ensuive... Il ne lui laissa pas le temps de se servir du couteau qu'elle brandissait dans son poing crispé. Wyllain prit un deuxième couteau et par deux fois, il en frappa les flancs de la femme.

Il se releva le couteau dans la main. Il vit sa femme se traîner jusqu'à la porte de la maison, l'ouvrir et crier à la cantonade : « Mademoiselle ! Mademoiselle !... »

Puis elle tomba sur le pavé et expira.

La face contre terre

Le cri s'adressait à sa patronne, Mlle Lemaire. Elle accourut. Elle vit la femme écroulée, la face contre terre et regarda l'homme qui se tenait dans l'encadrement de la porte.

Il voulut s'excuser. Il était complètement abruti :

— Il y avait trop longtemps que ça durait. Il fallait que cela finisse comme ça. »

Puis il se mit à pleurer.

L'alerte fut donnée dans le village. Le garde, M. Maurice Delgrange et M. Emile Delourme, maire de Frétin, arrivèrent. L'homme se laissa emmener. On le conduisit à la mairie et on avertit la police.

Tous les habitants de Frétin encerclèrent la maison et le maréchal des logis de gendarmerie, M. Loing, arriva et commença l'enquête.

Entre-temps, M. le docteur Gorisse, de Frétin, avait fait les premières constatations médicales.

Tandis qu'un enfant sanglotte

A 9 h., M. le capitaine Meurs, de la gendarmerie de Lille arriva à son tour. Il précédait de quelques minutes le Parquet de Lille qui comprenait MM. Perrier, substitut au Procurer de la République, Grosjean, juge d'instruction et Navalard, greffier.

Les enquêteurs donnèrent aux magistrats tous renseignements utiles sur le drame, puis le meurtrier fut mis en présence de sa victime.

L'homme sanglota. Visiblement, il regrettait son geste.

Il le dit au juge :

— Je vous assure, je ne pouvais plus continuer de supporter une vie pareille. Elle me haïssait. Elle me traitait comme une bête. Il fallait en finir !

On le conduisit à Lille, puis à la prison de Loos.

Les magistrats enquêtèrent encore longuement. M. le docteur Vielledent, médecin légiste, vint pratiquer l'autopsie dans le courant de l'après-midi.

On recouvrit le cadavre. On ferma toutes les portes. Les curieux rentrèrent chez eux.

Dans une maison voisine, un jeune homme de seize ans, pleurait, pleurait...

A. LAPORTE.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 19 juin 1937. — Soleil : Lever à 3 h. 48 ; coucher à 0 h. 45.

Aujourd'hui : Saint-Gervais. Demain : Saint-Sylvère.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 18 juin 1937, à 17 h. 30 : Baromètre : 761 mil. 4, baisse depuis la veille à 17 h. 10 : 3 mil. 0 ; Thermomètre : Fronde, 14.8 ; minima, 7°0 ; maxima, 16°2 ; Etat hygrométrique, 87 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 10, 0 mil. 7 ; Direction du vent, Ouest-Nord-Ouest ; Force, assez fort ; Direction des nuages : Ouest-Nord-Ouest ; Etat du Ciel : nuageux à peu nuageux ; Prévision pour aujourd'hui : assez doux, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Ciel peu nuageux dans la première partie de la nuit, se couvrant ensuite par le Nord. Quelques pluies matinales suivies d'éclaircies et d'averses. Vent du secteur Ouest à Nord-Ouest modéré, irrégulier, devenant assez fort sur le Littoral. Maximum de température sans grand changement sur la veille.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

1623. Naissance à Clermont-Ferrand, de Blaise Pascal, illustre mathématicien, physicien, philosophe français. Il mourut à 39 ans, avant d'avoir achevé une « Apologie de la religion chrétienne » dont les fragments ont été publiés sous le titre de « pensées ». La précocité de son génie scientifique fit qu'à 12 ans il retrouva seul les premières propositions de la géométrie d'Euclide.

1890. Le général Moreau gagne près de Hochstaedt une grande bataille sur les Autrichiens commandés par le général Kray. La France rachète ainsi sa défaite de 1704.

1844. Mort du savant zoologiste Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire qui créa la ménagerie du Jardin des Plantes. La ville d'Etampes, où il était né le 15 avril 1772, lui a élevé une statue.

1867. Mort de l'empereur Maximilien du Mexique, archiduc d'Autriche qui, avec l'appui de la France, avait vainement cherché à organiser un gouvernement monarchique au Mexique. Ayant échoué et ayant été fait prisonnier par l'armée de Juarez, il est condamné à mort et fusillé à Queretaro.

1874. Mort de Jules Janin, de l'Académie Française, célèbre critique dramatique et romancier.

1911. L'Assemblée Nationale, réunie à Lisbonne, au palais du Parlement, vote solennellement et à l'unanimité de ses membres un décret abolissant la monarchie, bannissant la dynastie de Bragance et proclamant la République démocratique.

1935. Reconnaissant la nécessité d'en finir avec la coutume de certaines populations indigènes de marcher sur des charbons ardents, d'avaler des scorpions et de se transpercer les chairs, le maréchal Baltbo, gouverneur de Lybie, y interdit la pratique du fakirisme.

LA NUIT DU DIRECTOIRE

Hier soir s'est déroulée, au Palais Royal à PARIS, une grande fête qui a ressuscité les fastes du Directoire. Voici les maraîchères en costumes de l'époque.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

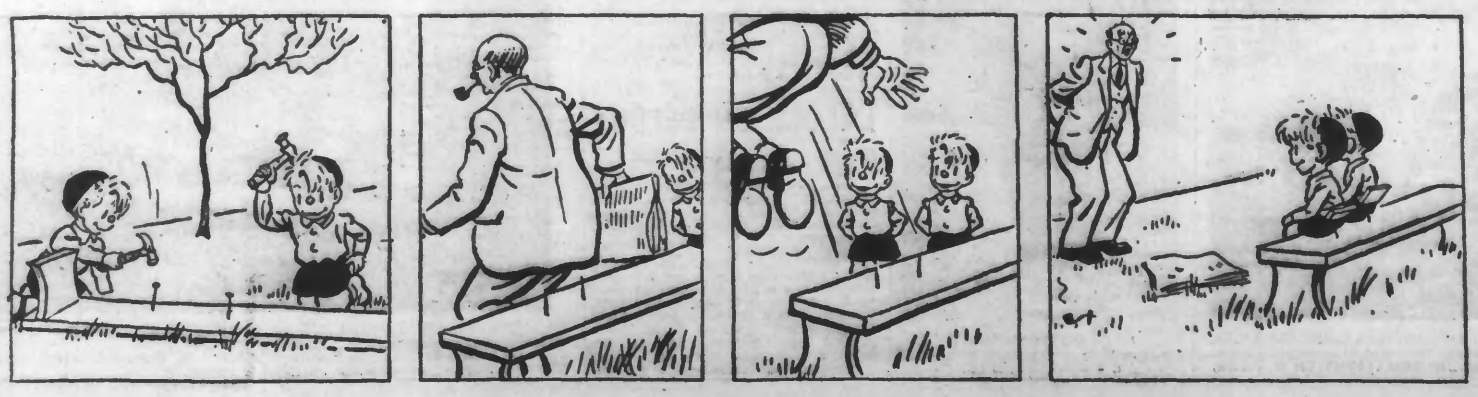

LES CHANSONS DE FLANDRE

Il a été procédé jeudi après-midi par l'enregistrement des chansons de Flandre.

Ces opérations ont eu lieu dans la salle de l'Orphéon à Hazebrouck. Les chansons furent interprétées par les enfants des écoles d'Hazebrouck, dirigés par M. Dekeuwer, et accompagnés au piano par Mme Dekeuwer.

Les chants seront radiodiffusés pendant l'Exposition internationale à l'occasion de l'importante séance radiophonique de Folklore des provinces françaises.

Les opérateurs procèderont prochainement à Bailleul, Fournes, Dunkerque et Lille, à d'autres enregistrements régionaux.